

Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 26 juin 1884

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (24)

Collation 1 p. (149v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 26 juin 1884, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51556>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [26 juin 1884](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [André, Eugène \(1836-\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Description

RésuméGodin communique à André un pouvoir en blanc à remplir avec le notaire pour pourvoir signer par procuration l'acte d'achat des propriétés de l'hospice de Bruxelles.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Famille Béth
16 juin 34

671

Monsieur André,

Dans la croire, je me
pas sans devoir attend
notre départ, je vous
envie sous ce pli une
pouvoir en blanc que
vous remplirez d'accord
avec le notaire, afin
de pouvoir signer
par procuration pour
moi.

Dans tous les cas,

n'abandonnez pas
le pouvoir tel que
recevait pas une
application pour
l'achat des biens
de l' hospice.

Bien à vous

Georges Béth